

Communauté de l'Agglomération Montargoise Et des Rives du Loing (A.M.E.)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2015

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

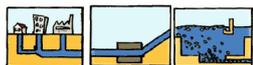
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	16
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	16
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	17
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	18
2.1.	Modalités de tarification	18
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	20
2.3.	Recettes.....	22
3.	Indicateurs de performance	23
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	23
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	23
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	25
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	26
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	27
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	28
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	32
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	32
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	33
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	34
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	35
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	35
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	36
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	37
4.	Financement des investissements.....	38
4.1.	Montants financiers.....	38
4.2.	Etat de la dette du service	38
4.3.	Amortissements	38
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	38
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	38
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	40
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	40
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	40
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	41

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



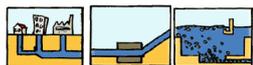
Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté de l'Agglomération Montargoise Et des Rives du Loing (A.M.E.)
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : AMILLY, CEPOY, CHALETTE-SUR-LOING, CHEVILLON-SUR-HUILLARD, CONFLANS-SUR-LOING, CORQUILLEROY, MONTARGIS, PANNES, PAUCOURT, SAINT-AURICE-SUR-FESSARD, SOLTERRE, VILLEMANDEUR, VIMORY
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation* : 30/05/2013.. Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 21 octobre 1987.. Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ - Lyonnaise des Eaux
- Date de début de contrat : 01/03/2007
- Date de fin de contrat initial : 31/07/2017
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/07/2017
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - Avenant 1 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif
 - Avenant 2 : missions supplémentaires confiées au délégataire (inspection caméra des réseaux d'assainissement pour les programmes de voirie, validation des plans de récolement des cabinets de géomètre, contre visites de contrôle des branchements.
 - Avenant 3 : modification du périmètre de l'affermage avec l'intégration de 5 commune supplémentaires au 1^{er} janvier 2013.
 - Avenant 4 : définition des conditions de réalisation des missions de contrôle, d'entretien et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif confiées au délégataires
 - Avenant 5 : intégration de nouvelles missions d'autosurveillance aux prestations déjà confiées au délégataire.
 - Avenant 6 : préparation et organisation de la fin du contrat
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **63 500** habitants au 31/12/2015 (63 099 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **23 341** abonnés au 31/12/2015 (23 344 au 31/12/2014).

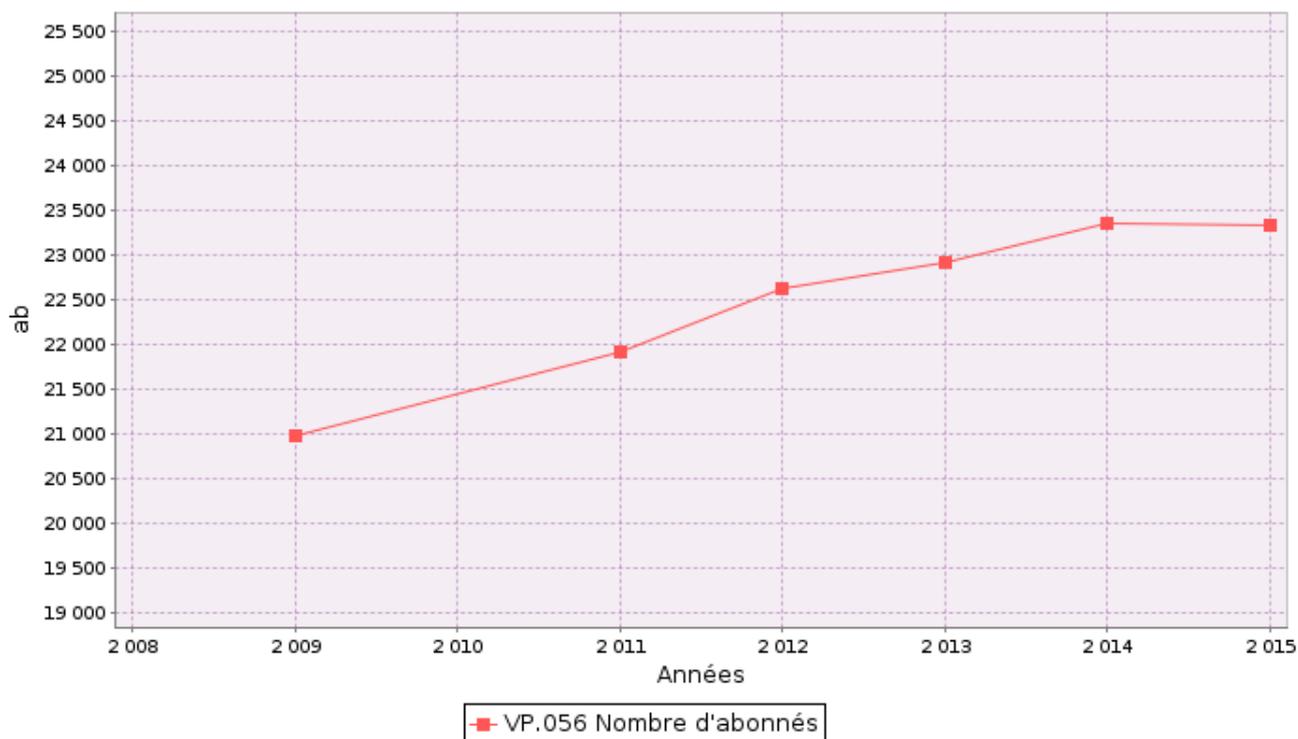
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
AMILLY	5 559	5 436	167	5 603	+ 0,8 %
CEPOY	1118	1 116	5	1 121	+0,27 %
CHALETTE-SUR-LOING	4 674	4 594	133	4 717	+ 0,9 %
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	151	148		148	-2 %
CORQUILLEROY	1 187	1 167	5	1 172	-1,3
MONTARGIS	4 691	4 442	197	4 639	-1,11 %
PANNES	1 475	1 449	28	1 477	+0,14 %
PAUCOURT	413	411	1	412	-0,2 %
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	202	195	-	195	-3,5 %
SOLTERRE	206	201	2	203	-1,46 %
VILLEMANDEUR	3 283	3 227	84	3 311	+ 0,45 %
VIMORY	385	343	-	343	-10,9 %
Total	23 344			23 341	-0,01%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 23 344.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 71,01 abonnés/km) au 31/12/2015. (71,21 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,72 habitants/abonné au 31/12/2015. (2,7 habitants/abonné au 31/12/2014).



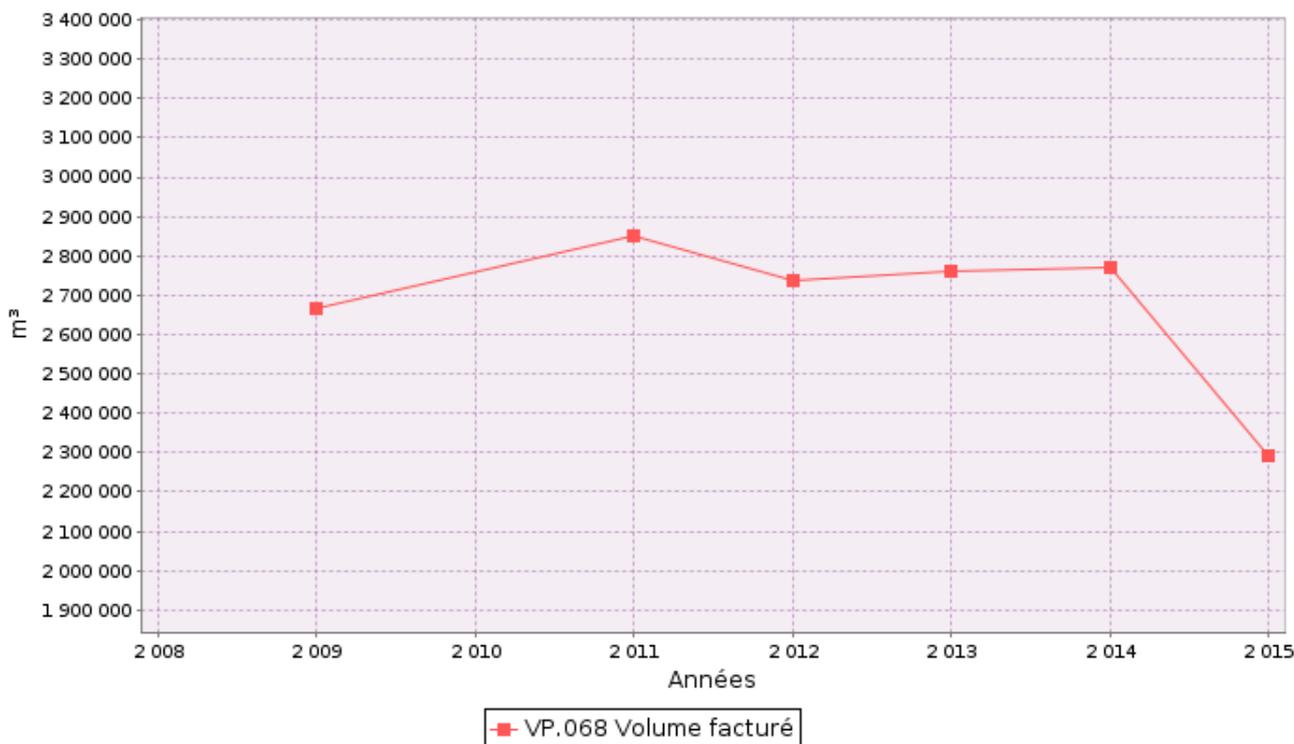
1.5. Volumes facturés



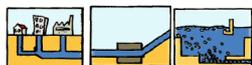
	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	2 768 473	2 291 488	-17,2%

La variation des volumes entre 2014 et 2015 est la conséquence de décalages de facturation. Certains clients n'ont pu être facturés sur 2015 mais le seront sur 2016.

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. **Détail des imports et exports d'effluents**



Aucun imports ni d'exports d'effluents ne sont enregistrés.

1.7. **Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **12** au 31/12/2015 (**13** au 31/12/2014).

1.8. **Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **2,4** km de réseau unitaire hors branchements,
 - **326,3** km de réseau gravitaire séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de **328,7** km (**327,83** km au 31/12/2014).

A cela viennent s'ajouter 56,15 km de réseau de refoulement.

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : chevillon sur huillard - Bourg
Code Sandre de la station : 034509201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée faible charge									
Date de mise en service		01/07/1992									
Commune d'implantation		CHEVILLON-SUR-HUILLARD (45092)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		450									
Nombre d'abonnés raccordés		148									
Nombre d'habitants raccordés		1318 (INSEE 2011)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... Bénéfice de l'antériorité du 05/11/2009 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'huillard							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		30				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		30				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES		90				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2015	Oui	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : CHEVILLON sur huillard - STEP de Migneret

Code Sandre de la station : _____

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		_____									
Lieu-dit		_____									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		_____50									
Nombre d'abonnés raccordés		_____									
Nombre d'habitants raccordés		_____									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		_____									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...				Arrêté du 22/06/2007					
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
DCO		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
MES		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
NGL		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
NTK		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
pH		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
Pt		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2014	Oui	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1				

STEU N°3 : CHALETTE SUR LOING - Station d'épuration les Prés Blancs

Code Sandre de la station : 034506802000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2004									
Commune d'implantation		CHALETTE-SUR-LOING (45068)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		85000									
Nombre d'abonnés raccordés		16841									
Nombre d'habitants raccordés		43672									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		17 000									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...				Arrêté du 12/11/2001					
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Loing							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL		10				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt		1				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2013	Oui	52/52	52/52	104/104	104/104	104/104	104/104				
2014	Oui	52/52	52/52	104/104	104/104	104/104	104/104	52/52	52/52	52/52	52/52
2015	Oui	52/52	52/52	104/104	104/104	104/104	104/104	52/52	52/52	52/52	52/52

STEU N°4 : SAINT MAURICE S/FESSARD

Code Sandre de la station : 034529301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée faible charge									
Date de mise en service		01/12/1993									
Commune d'implantation		SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD (45293)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		450									
Nombre d'abonnés raccordés		195									
Nombre d'habitants raccordés		1182 (INSEE 2011)									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		Bénéfice de l'antériorité du 05/11/2009							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Bezonde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		30				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2013	Oui	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1				
2014	-	-	-	-	-	-	-			-	-
2015	Oui	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1				

STEU N°5 : AMILLY - Station d'épuration de l'Union

Code Sandre de la station : 034500401000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée faible charge											
Date de mise en service		01/01/2006											
Commune d'implantation		AMILLY (45004)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		17000											
Nombre d'abonnés raccordés		5603											
Nombre d'habitants raccordés		11833 (INSEE 2011)											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		2180											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...				Arrêté du 12/11/2001							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Loing									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		1				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
2013	Oui	12	12	24	24	24	24						
2014	Oui	12/12	12/12	24/24	24/24	24/24	12/12	12/12	12/12	12/12	12/12		
2015	Oui	12/12	12/12	24/24	24/24	24/24	12/12	12/12	12/12	12/12	12/12		

STEU N°6 : VIMORY - Station d'épuration du Bourg
Code Sandre de la station : 034534501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée faible charge									
Date de mise en service		01/06/1993									
Commune d'implantation		VIMORY (45345)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1083									
Nombre d'abonnés raccordés		343									
Nombre d'habitants raccordés		1154									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		205									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...				Arrêté du 18/05/1992					
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		SOLIN							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2014	Oui	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2
2015	Oui	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3

STEU N°7 : VIMORY - Station d'épuration des Grandes Veuves
Code Sandre de la station : 034534502000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		01/01/2001									
Commune d'implantation		VIMORY (45345)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		50									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...				Arrêté du 22/06/2007					
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		SOLIN							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2014	Oui	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1
2015											

STEU N°8 : SOLTERRE
Code Sandre de la station : 034531202000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/08/1994								
Commune d'implantation			SOLTERRE (45312)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			400								
Nombre d'abonnés raccordés			203								
Nombre d'habitants raccordés			-								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... Déclaration du 19/05/1994								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Vernisson					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2013	Oui	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1				
2014	-	-	-	-	-	-	-				
2015	Oui			1/1	1/1						

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Chevillon sur huillard - Bourg (Code Sandre : 034509201000)	2,6	5,6
CHEVILLON sur huillard - STEP de Migneret (Code Sandre : ____)	-	
CHALETTE SUR LOING - Station d'épuration les Prés Blonds (Code Sandre : 034506802000)	1 455	1 331,9
SAINT MAURICE S/FESSARD (Code Sandre : 034529301000)	1,5	4,6
AMILLY - Station d'épuration de l'Union (Code Sandre : 034500401000)	112,7	127,2
VIMORY - Station d'épuration du Bourg (Code Sandre : 034534501000)	10,7	12,4
VIMORY - Station d'épuration des Grandes Veuves (Code Sandre : 034534502000)	-	
SOLTERRE (Code Sandre : 034531202000)	-	
Total des boues produites	1 582,5	1 481,7

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

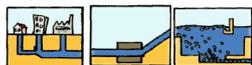


Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
chevillon sur huillard - Bourg (Code Sandre : 034509201000)	2,6	8,52
CHEVILLON sur huillard - STEP de Migneret (Code Sandre : ____)	0	0
CHALETTE SUR LOING - Station d'épuration les Prés Blonds (Code Sandre : 034506802000)	2 287,1	1 878
SAINT MAURICE S/FESSARD (Code Sandre : 034529301000)	1,5	2,88
AMILLY - Station d'épuration de l'Union (Code Sandre : 034500401000)	147	161
VIMORY - Station d'épuration du Bourg (Code Sandre : 034534501000)	8,1	16,4
VIMORY - Station d'épuration des Grandes Veuves (Code Sandre : 034534502000)	0	0
SOLTERRE (Code Sandre : 034531202000)	0	0
Total des boues évacuées	2 446,3	2 066,8

A noter pour la STEP de Chevillon sur Huillard Bourg que la variation de quantité de boues entre 2014 et 2015 s'explique par leur siccité moyenne : 1,63 % en 2014 et 5,68 % en 2015.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

	Au 01/01/2015		Au 01/01/2016	
Frais d'accès au service:	-		-	
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	logements T1 ou T2 ou extension < 60 m ²	Autres logements	Voir tableau ci-dessous	
	400 euros	800 euros		
Participation aux frais de branchement	si création de réseau ou suppression fosse	Autre cas	si création de réseau ou suppression fosse	Autre cas
	1020 euros	2200 euros	1020 euros	2200 euros

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

	Constructions nouvelles	Extensions / Aménagements divers, combles / Réaffectations (toutes pièces d'habitation)
Maisons d'habitation	Toute surface : 10 €/m²	Toute surface : 10 €/m² (hors vérandas, garages, abris de jardin, bûchers, etc..., non assujettis à la PFAC)
Logements collectifs	Toute surface : 10 €/m²	
Constructions à destination de : Bureaux, Commerce, Artisanat, Service Public ou d'intérêt collectif, Hébergement hôtelier, Exploitation Agricole ou forestière (à l'exception des entrepôts, stockage)	Toute surface : 4 €/m²	Toute surface : 4 €/m²
Constructions à destination de : Industrie	Surface < 200 m ² : 4 €/m² Surface > 200 m ² : 800€ + (Surface-200) * 2€ / m²	Toute surface : 2 €/m²

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	4,57 €	4,57 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,7 €/m ³	0,3 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	25,23 €	25,41 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 30 m ³	0,6634 €/m ³	0,6679 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 30 m ³	0,9951 €/m ³	1,0018 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 18/02/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 22/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 22/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant la participation aux frais de branchement.

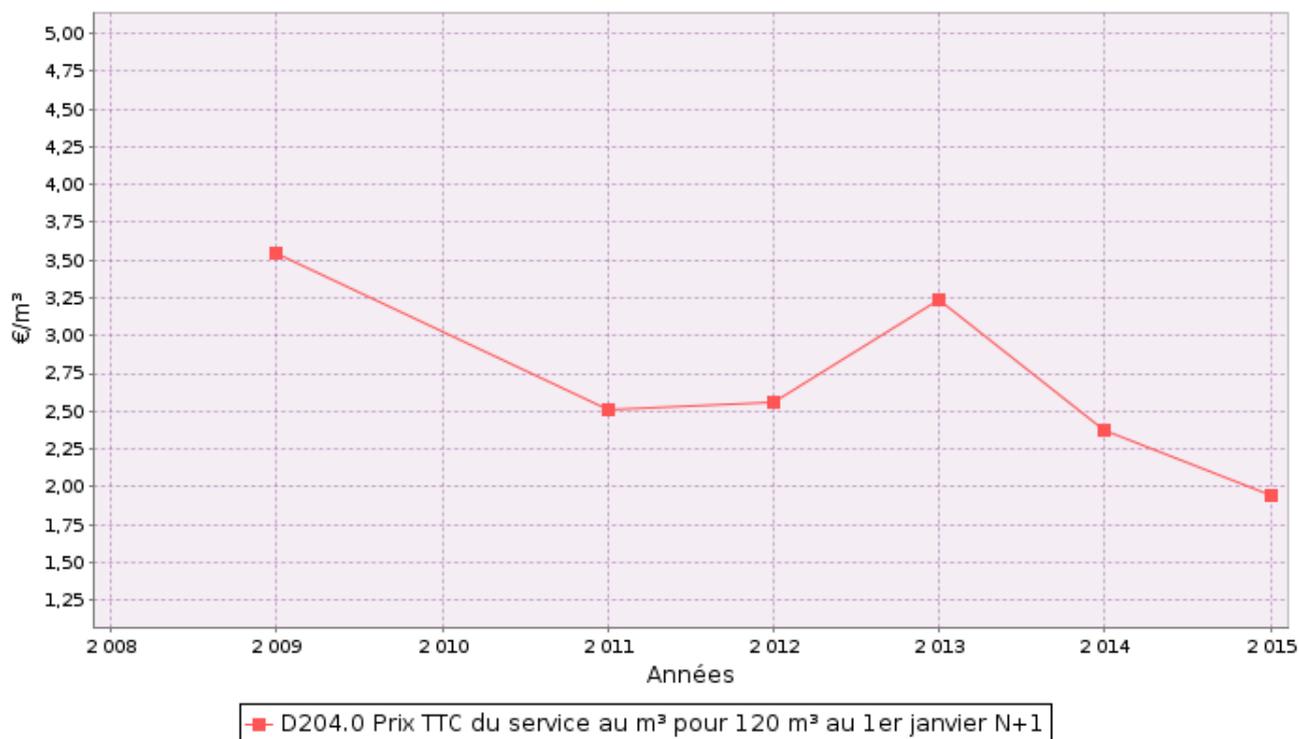
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	4,57	4,57	0%
Part proportionnelle	84,00	36,00	-57,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	88,57	40,57	-54,2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	25,23	25,41	0,7%
Part proportionnelle	109,46	110,20	0,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	134,69	135,61	0,7%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	___	___%
TVA	25,93	21,22	-18,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	61,93	57,22	-7,6%
Total	285,19	233,40	-18,2%
Prix TTC au m³	2,38	1,94	-18,5%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

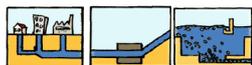
Commune	Prix au 01/01/2015 en € TTC/m ³	Prix au 01/01/2016 en € TTC/m ³
AMILLY	2,37	1,95
CEPOY	2,37	1,95
CHALETTE-SUR-LOING	2,37	1,95
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	1,53	1,33
CONFLANS-SUR-LOING	2,37	1,95
CORQUILLEROY	2,37	1,95
MONTARGIS	2,37	1,95
PANNES	2,37	1,95
PAUCOURT	2,37	1,95
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	1,41	1,24
SOLTERRE	2,10	1,75
VILLEMANDEUR	2,37	1,95
VIMORY	2,37	1,95

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 382 402	1 392 413	-42 %
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés	35 635,17	21 133,92	-41 %
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	321 417,26	505 015	+ 57 %
Prime de l'Agence de l'Eau	382 451*	267 715**	-30 %
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	3 121 905,43	2 186 276,92	-30 %

(*) Prime perçue début 2016 pour le compte de l'année 2014.

(**) Estimation d'après l'évolution à la baisse de 21% annoncée par l'AESN

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	3 731 780	3 821 050	+ 2 %
<i>dont abonnements</i>	601 720	553 990	-8 %
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés	356 351	211 339	-41 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux	0	0	
Produits accessoires	201 999	260 060	-16 %
Total autres recettes			
Total des recettes	4 891 850	4 846 439	-1 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 6 538 820 € (6 276 340 au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,99% des 23 344 abonnés potentiels (100% pour 2014).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	11
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		60%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	103

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
chevillon sur huillard - Bourg	12	100	100
CHEVILLON sur huillard - STEP de Migneret	16,6	—	100
CHALETTE SUR LOING - Station d'épuration les Prés Blonds	2 470,7	100	100
SAINT MAURICE S/FESSARD	26,5	100	100
AMILLY - Station d'épuration de l'Union	299,8	100	100
VIMORY - Station d'épuration du Bourg	26,4	100	100
VIMORY - Station d'épuration des Grandes Veuves	0,7	100	100
SOLTERRE	11,6	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2014).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
chevillon sur huillard - Bourg	12	100	100
CHEVILLON sur huillard - STEP de Migneret	16,6	—	100
CHALETTE SUR LOING - Station d'épuration les Prés Blonds	2 470,7	100	100
SAINT MAURICE S/FESSARD	26,5	100	100
AMILLY - Station d'épuration de l'Union	299,8	100	100
VIMORY - Station d'épuration du Bourg	26,4	100	100
VIMORY - Station d'épuration des Grandes Veuves	0,7	100	100
SOLTERRE	11,6	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2014)

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
chevillon sur huillard - Bourg	12	100	100
CHEVILLON sur huillard - STEP de Migneret	16,6	—	100
CHALETTE SUR LOING - Station d'épuration les Prés Blonds	2 470,7	100	100
SAINT MAURICE S/FESSARD	26,5	100	100
AMILLY - Station d'épuration de l'Union	299,8	100	100
VIMORY - Station d'épuration du Bourg	26,4	100	100
VIMORY - Station d'épuration des Grandes Veuves	0,7	100	100
SOLTERRE	11,6	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2014).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

chevillon sur huillard - Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	8,52
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		8,52

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

CHEVILLON sur huillard - STEP de Migneret :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

CHALETTE SUR LOING - Station d'épuration les Prés Blancs :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1 878
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1 878

SAINT MAURICE S/FESSARD :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2,88
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2,88

AMILLY - Station d'épuration de l'Union :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	161
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		161

VIMORY - Station d'épuration du Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	16,4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		16,4

VIMORY - Station d'épuration des Grandes Veuves :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

SOLTERRE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2014).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2015, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2015, le taux de débordement des effluents pour 1000 habitants est inconnu.

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2015 : 16,6

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le nombre de points noirs est de 5,1 par 100 km de réseau (19,3 en 2014).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0,421	0,09	0,25	0	0,75

Au cours des 5 derniers exercices, 1,51 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,39% (0% en 2014).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2015	Nombre de bilans conformes exercice 2015	Pourcentage de bilans conformes exercice 2014	Pourcentage de bilans conformes exercice 2015
chevillon sur huillard - Bourg	2	2	—	100
CHEVILLON sur huillard - STEP de Migneret	0	0	100	—
CHALETTE SUR LOING - Station d'épuration les Prés Blonds	106	106	100	100
SAINT MAURICE S/FESSARD	1	1	—	100
AMILLY - Station d'épuration de l'Union	24	24	100	100
VIMORY - Station d'épuration du Bourg	3	3	100	100
VIMORY - Station d'épuration des Grandes Veuves	0	0	100	—
SOLTERRE	1	1	—	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (100 en 2014).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2014	Exercice 2015
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **50** (50 en 2014).

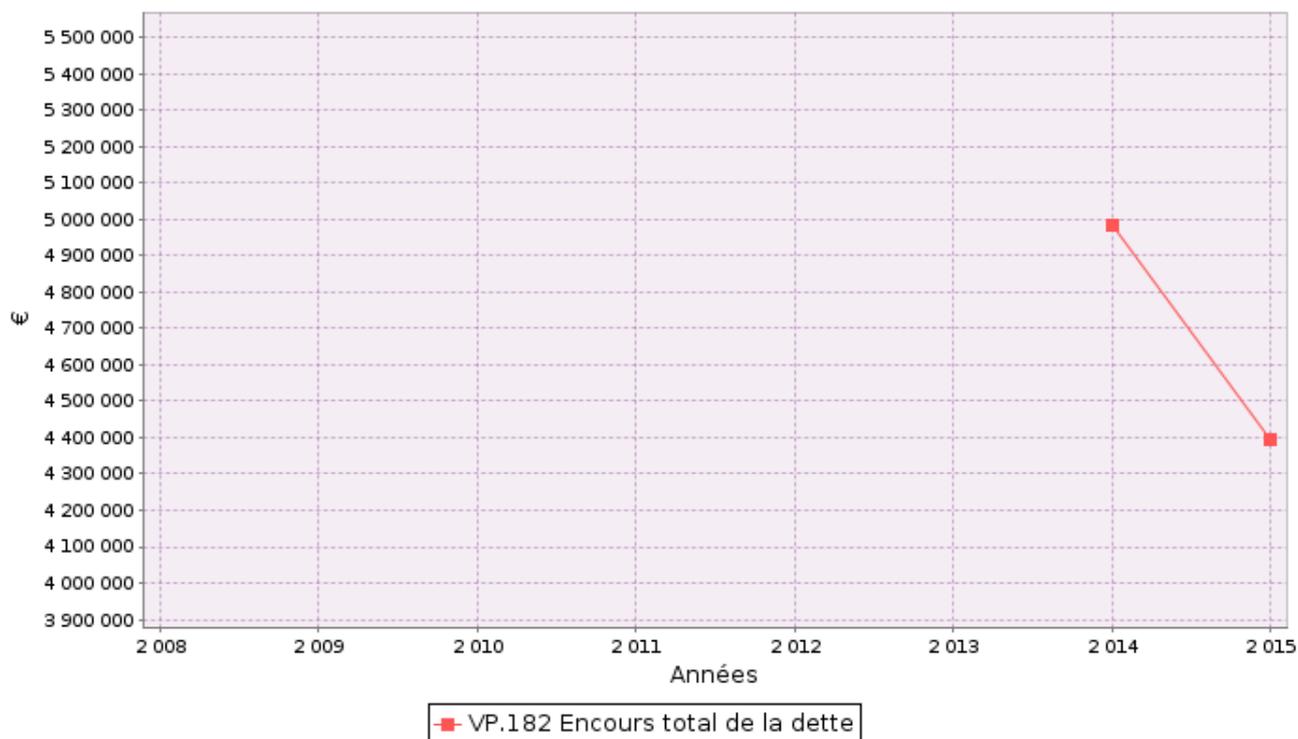
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette en €	4 982 412,86	4 395 614,21
Épargne brute annuelle en €	3 946 549,64	604 671,74
Durée d'extinction de la dette en années	1,3	7,3



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2015 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$N-1.year	Exercice 2015
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2014 tel que connu au 31/12/2015		
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2014	—	6 538 820
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2014	0	1,23

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 196

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2015, le taux de réclamations est de 8,4 pour 1000 abonnés (3,17 en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 650 034	3 627 693
Montants des subventions en €	883 038	437 909
Montants des contributions du budget général en €	-	-

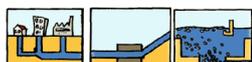
4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 982 412,86	4 395 614,21
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	638 255
	en intérêts	42 876.33
		643 645.86
		32 756.43

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 1 568 403.81 € (1 513 572 € en 2014).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Programme de réhabilitation EU 2014	580 000.00	1 031 420.25
Programme de réhabilitation EU 2015	888 000.00	580 000.00
Programme d'extension EU 2015	1 300 000.00	965 000.00

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme de réhabilitation EU 2013 lot 1, travaux	2016	222 445.00
Programme de réhabilitation EU 2013 lot 3, travaux	2016	490 063.85

Programme de réhabilitation EU 2014 Cepoy, lot 1, travaux	2016	105 060.00
Programme de réhabilitation EU 2014 Cepoy, lot 2, travaux	2016	50 436.00
Programme de réhabilitation EU 2015, maîtrise d'œuvre	2015	22 940.00
Programme d'extension EU 2014, travaux	2015	370 709.00
Programme d'extension EU 2015 maitrise d'oeuvre	2016	46 398.00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2015 (0,0016 €/m³ en 2014).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2014	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	63 099	63 500
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	13	12
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 444,8	2 066,8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,38	1,94
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	99,99%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	39	39
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	___%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0016	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	19,3	5,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,14%	0,07%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	___%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,3	7,3
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0%	1,23%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	3,17	8,4